

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

COURRIER ARRIVÉ LE

30 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-35

OBJET : Approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/068 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) suite à son intégration au SIAEAG ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, le SIAEAG, collectivité de rattachement de RéNoC-Assainissement a fait le choix de l'affectation des biens, sans transfert de propriété ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, les biens restent propriété de la collectivité de rattachement mais leur jouissance est transférée à RéNoC-Assainissement, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux de gros entretien et de renouvellement ;

CONSIDERANT la présentation de la liste des biens en annexe de la présente délibération ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

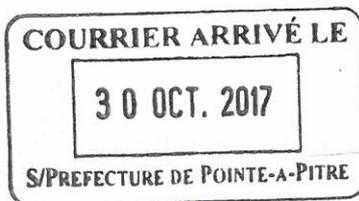
ARTICLE 1: D'APPROUVER l'affectation des biens nécessaires au service Assainissement de RéNoC-Assainissement, conformément à la liste présentée et annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 2: D'APPROUVER l'intégration de ces biens dans le patrimoine de RéNoC-Assainissement ;

ARTICLE 3: Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus



Le Président,

Rénalt SIOUMANDAN



RéNoC-Assainissement

Rue du Docteur CHOVINO

Espérance

97111 MORNE-À-L'EAU

Tél.: 05 90 24 83 56

Siret : 824 342 265 00017

Liste des biens affectés au service public
de l'assainissement de RéNoC-
Assainissement



NOM DU SITE	ETAT
ANSE BERTRAND	
STEU CHAPELLE 2000 EH	En fonction
PR CHAPELLE	En fonction
PR EGLISE	En fonction
PR HLM MACAILLE 1	En fonction
PR BOURG MAHAUDIÈRE	En fonction
PR LA MARE	En fonction
PR RAVINE BORY	En fonction
PR HLM MACAILLE 2	En fonction
PR SIG CHAPELLE	En fonction
PR GUERY	En fonction
PORT LOUIS	
STEU Port-Louis LALANNE 7000 EH	En fonction
PR EGLISE	En fonction
PR DIP LALANNE	En fonction
PR HLM SOUFFLEUR	En fonction
PR PLAGE SOUFFLEUR	En fonction
PR CITE GRAIN D'OR	En fonction
PR DIP PECHEUR	En fonction
PR NESTOR	En fonction
PR BEAUPORT	En fonction
PR FILAO	En fonction
PETIT CANAL	
STEU MINI-STATION DEBARCADERE 240 EH	En fonction
STEU MINI-STATION SAINTE AMELIE 250 EH	En fonction
STEU MINI-STATION CORNET 300 EH	En fonction
STEU MINI-STATION BAZIN 300 EH	En fonction
STEU MINI-STATION SIKOA 250 EH	En fonction
STEU MINI-STATION BIODISQUES AN PALETUVIERS LA 400 EH	En fonction
STEU ECOLE DES MANGLES 120 EH	En fonction
PR AN PALETUVIERS LA	En fonction
PR CITRONNELLE	En fonction
PR MAURIS AGIS	En fonction
PR ECOLE DES MANGLES	En fonction
MORNE A L'EAU	
STEU NOUVELLE STATION GEDEON 8000 EH	En fonction
STEU MINI-STATION BIODISQUES LASSERRE 350 EH	En fonction



STEU MINI-STATION BIODISQUES BELLE ESPERANCE	Démarche en cours pour mise en service
PR CANAL DES ROTOURS	En fonction
PR CITRONNIER	En fonction
PR COCOYER	En fonction
PR ESPERANCE	En fonction
PR ROUSSEAU	En fonction
PR DEBARCADERRE	En fonction
MOULE	
STEP DE GUENETTE 12500 EH	En fonction
STEU MINI-STATION BIODISQUES EPHAD DE GARDEL 278 EH	En fonction
STEU MINI-STATION CHATEAUGAILLARD	En fonction
PR LAPORTE	En fonction
PR COPATEL	En fonction
PR DAMENCOURT	En fonction
PR ZAC DE DAMENCOURT	En fonction
PR CALEBASSIER	En fonction
PR LAUREAL	En fonction
PR ALIZES	En fonction
PR MARCHE	En fonction
PR LOTISSEMENT GUENETTE	En fonction
PR LAURIER	En fonction
PR PECHEURS	En fonction
PR MOREL FINAL	En fonction
PR CHATEAUX GAILLARD	En fonction



